

## TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA.

La Banque du Canada peut prêter ou avancer des fonds aux banques à charte, aux gouvernements fédéral et provinciaux et à d'autres établissements répondant à certains critères, et elle doit rendre public le taux minimum auquel elle est disposée à le faire; c'est ce qu'on appelle le taux d'escompte.